



Nos réf. : XB/CA10

VILLE DE MAICHE

25120

Boîte Postale 39

Tél. 03 81 64 03 01

Télécopie 03 81 64 26 41

Email : contact@mairie-maiche.fr

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC-2023-08 : Autorisation d'occupation du domaine public – pose de figurines et arlequins

Le Maire de Maïche,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L2211-1

VU la demande formulée par le président de l'association Festi'gang,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer l'occupation du domaine public par l'association Festi'gang,

ARRETE

Article 1 : A partir du samedi 25 février 2023 jusqu'au mercredi 15 mars 2023, l'association Festi'gang est autorisée à occuper le domaine public aux ronds-points de la Croix St Marc et des Combes afin d'y exposer des figurines et des arlequins en rapport avec carnaval.

Article 2 : Après retrait du matériel exposé, les ronds-points devront être laissés propres et en état.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera affichée et transmise à :

- Monsieur le préfet du Doubs,
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maïche,
- Monsieur le président de Festi'gang,
- Monsieur le responsable des services techniques de Maïche,
- Monsieur le responsable du service de police municipale.

Maïche, le 23 janvier 2023

Le Maire,
Régis LIGIER



Publié sur le site internet le 17 février 2023